Greffe
du Tribunal de Commerce de
Lille
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LlLLE Cedex

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

V/Réf : 14583

Concernant :

Saco ENTREPRISE ROLAND LOURME
I37 rue de I'EgaIité
59I60 LOMME

Dépôt effectué par :

Saco ENTREPRISE ROLAND LOURME
I37 rue de I'EgaIité
59I60 LOMME

Numéro RCS : LiIle Y 309 003 804 <II9546/20IIY02694>

Pièces déposées le 07/11/2011 Numéro : 3108935
Procès-verbal d'Assemblée du 25/02/2011 - Immatriculation suite à transfert de siège - Modification(s) statutaire(s) du 59 rue de la Tête Noire à BERLAIMONT au 137 rue de l'Egalité à LOMME
Liste des sièges sociaux antérieurs du 25/02/2011
Statuts mis à jour du 01/03/2011

Tarif fixé par décret 2007-812du 10/05/07 - 6 Taux de base -Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A L'ORIGINAL
Le 15/04/2011

M954C
8935

LOURME

Société anonyme
Au capital de 72 400 €
SIEGE SOCIAL : 59 rue de la Tête Noire
59145 BERLAIMONT
RCS VALENCIENNES 309 003 804

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le 25 Février 2011 à 10 heures, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale, au 137 rue de l'Egalité à LOMME, sur convocation du Président.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre régulièrement.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

L'assemblée générale est présidée par Augustin OUTTERS, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration
Patrick OUTTERS assure le secrétariat de séance.
Victor OUTTERS est appelé comme scrutateur.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée sincère et véritable par les membres du bureau qui constatent que les actionnaires sont présents, ou représentés ou ont voté par correspondance, soit la majorité des actions composant le capital social et ayant droit de vote.
En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée.

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- Une copie des statuts

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlement, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, dans les délais légaux et que la société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.
L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le président rappelle alors que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant : transfert du siège social

Résolution 1

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, décide de ratifier la décision prise ce jour par le Conseil d'Administration, de transférer le siège social de Berlaimont, 59 rue de la Tête Noire, à Lomme, 137 rue de l'Egalité, à compter du 1° Mars 2011, et donne tout pouvoir au Président, à l'effet de modifier l'article 4 des statuts, et de procéder aux formalités de publicité afférente aux résolutions adoptées.

L'ancien article des statuts:
ARTICLE 4
SIEGE SOCIAL
Le siège social est fixé à BERLAIMONT (59145) 59 rue de la Tête Noire,
Il peut être transféré en tout endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Sera désormais rédigé de la façon suivante :
ARTICLE 4
SIEGE SOCIAL
Le siège social est fixé à LOMME (Nord), 137 rue de l'Egalité.
Il peut être transféré en tout endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 10h15.

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès verbal.